

Yvon le Bâti
23 Rue des Frères le Gac
BANNALEE

Bannalee le 19 9 08

Monsieur le Président

En réponse à mon courrier du 10 Septembre, vous me faites parvenir une longue lettre ... pour éviter d'avoir à me donner votre position sur une question que je qualifierais de toute simple : Auriez vous, dans le même contexte, accepté le passage de la ligne de 150.000 volts sur votre commune si vous aviez été dans le couloir choisi pour cette ligne d'intérêt public.

Ou, encore plus simple, auriez vous approuvé les élus de Bannalee il y a 35 ans lorsqu'ils ont dit oui au passage de ces deux lignes ?

A la différence d'un administré - ou d'un comité de défense - les élus doivent répondre oui ou non. Ils ne peuvent être les deux à la fois : c'est toute la difficulté d'être un élu, en particulier Maire.

La question n'a donc pas un lien direct avec

avec l'éolien puisqu'il s'agit, dans les deux exemples précités, de transport d'énergie venant d'une source thermique (La Corderaie) ou nucléaire (Flamanville).

Dans votre réponse, vous confirmez que vous êtes un expert en énergie électrique. J'espère, dans votre réponse, que vous ne deviendrez pas un expert en langue de bois. C'est ce que je craignais - et cela s'est confirmé. Au moins que vous ne me répondiez tout simplement à la question posée comme elle est posée sur élus :

OUI, j'approuve les élus de Bannock lorsqu'ils ont autorisé le passage de ces deux lignes.

OUI, les élus cités dans Ouest France ont eu raison de refuser le passage d'une future ligne.

Ou, bien entendu, NON à ces mêmes questions.

C'est cela que j'attends (avec des explications de choix si vous le souhaitez).

Dans l'attente, je vous prie, Monsieur le Président, de recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

